



Présidence du Conseil d'Etat
Information (IVS)

Präsidium des Staatsrates
Information (IVS)

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

INVITATION POUR LES MEDIAS

4 février 2013

Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) Le Conseil d'Etat et la Fédération des communes contre une révision inapplicable

Madame. Monsieur,

En vue de la votation du 3 mars prochain, le Conseil d'Etat in corpore souhaite développer ses différentes prises de position quant aux conséquences d'une loi qu'il juge inapplicable dans notre canton. Il est convaincu que le dézonage n'est pas l'instrument pour lutter contre le mitage et assurer la maîtrise du territoire.

Le Gouvernement a développé un argumentaire contre la révision de la LAT sous les points de vue institutionnel, économique, territorial, financier, géographique et juridique.

Afin de vous présenter le détail de cette argumentation, le Conseil d'Etat vous convie à une **conférence de presse**

mercredi 6 février 2013 à 10.00 heures
Espace Porte de Conthey – Sion

Les membres de l'Exécutif seront accompagnés par **Marianne Maret**, présidente de la Fédération valaisanne des communes et **Stéphane Pont**, vice-président, qui aborderont les conséquences de cette révision du point de vue des communes.

La documentation usuelle vous sera remise directement sur place. Vous la trouverez également sur le site Internet www.vs.ch dans les rubriques habituelles.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes salutations amicales.

Bernard Reist
Chef de l'information

